

COMMUNE DE SAINT-PIERRE



AVIS DE PARTICIPATION PAR VOIE ELECTRONIQUE Demande de permis de construire N° 97416 23A0112 relative à la création d'une station-service à Saint-Pierre (Terre-Rouge)

En application des dispositions de l'article L 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) est organisée sur la demande de permis de construire présentée par la SCI FONCIERE DE TERRE-ROUGE pour la réalisation d'une station-service à Terre-Rouge, enregistrée sous le numéro 97416 23A0112.

Le dossier soumis à la participation du public se compose :

- De l'arrêté municipal portant ouverture d'une participation par voie électronique,
- De la demande de permis de construire susmentionnée,
- De l'étude d'impact et de son résumé non technique,
- De la décision prise après examen au cas par cas,
- De l'avis de l'autorité environnementale,
- De la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale.

Cette participation du public se déroulera du 22 juillet 2024 à partir de 8h jusqu'au 23 aout 2024 à 15h inclus, soit pendant une durée de 33 jours.

Pendant toute la durée de la procédure de participation du public, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier de participation, selon les modalités suivantes :

Par voie électronique:

Sur le site internet de la ville de Saint-Pierre :

<https://www.saintpierre.re/mes-demarches/urbanisme/participation-par-voie-electronique> où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.

Sur support papier :

A l'adresse ci-après : Direction Urbanisme et ADS, 58 bis, rue Victor le Vigoureux 97410 Saint-Pierre, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de la procédure de participation, le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions :

- **Par voie électronique:** à l'adresse mail suivante : urbanisme@saintpierre.re, en précisant dans l'objet du courriel : PPVE station essence de Terre Rouge.

- Par écrit, **sur le registre** mis à disposition avec le dossier papier déposés à la Direction Urbanisme et ADS, au 58 bis, rue Victor Le Vigoureux 97410 Saint-Pierre, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et propositions du public est réalisée par l'autorité compétente en charge de l'organisation de la PPVE.

Au plus tard à la date de publication de la décision prise par l'autorité compétente et pendant une durée minimale de trois mois, seront publiés sur le site internet de la ville de Saint-Pierre, la synthèse des observations et propositions déposées par voie électronique, avec l'indication de celles dont elle a tenu compte, ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision.

Toute information concernant le projet pourra être sollicitée (par courriel) auprès du responsable du projet :

SCI FONCIERE DE TERRE-ROUGE, au 160 Chemin Frédeline 97 410 Saint-Pierre.
Courriel: sci.sorec@groupe-isautier.com

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint-Pierre, publié dans deux journaux locaux diffusés dans le Département, affiché à l'hôtel de ville de Saint-Pierre : Rue Méziaire Guignard 97410 SAINT-PIERRE, dans toutes les mairies annexes et centres administratifs de la commune ainsi qu'à la Direction Urbanisme et Application du Droit des Sols (58 bis rue Victor le Vigoureux 97 410 SAINT-PIERRE), au moins 15 jours avant l'ouverture de la participation par voie électronique.

Saint-Pierre, le 02 JUIL. 2024
P/ Le Maire et par Délégation
Le 3^{ème} Adjoint
Mohammad OMARJEE

